

DU MARDI 21 MAI AU SAMEDI 15 JUIN 2024

Rentrée
scolaire
2024 - 2025

**J'inscris
mon enfant**

à la cantine,
aux accueils périscolaires
et aux centres de loisirs
du mercredi



LES HORAIRES DE L'ÉCOLE

Rentrée des classes : **lundi 2 septembre 2024**

Vacances d'été : **samedi 5 juillet 2025**



LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DU MATIN ET DU SOIR

L'accueil périscolaire du matin se déroule

du mardi 3 septembre 2024 au vendredi 4 juillet 2025.

L'accueil périscolaire du soir se déroule

du lundi 2 septembre 2024 au jeudi 3 juillet 2025.

Le matin de 7 h 30 à 8 h 20 :

Vous pouvez déposer votre enfant de 7 h 30 à 8 h 10.

Des animateurs de la ville du Havre accueillent les enfants et leur proposent des jeux pour un réveil en douceur.

Le soir de 16 h 30 à 18 h :

L'accueil du soir propose aux enfants, après un goûter, un accueil ludique et récréatif. Pour les enfants du CP au CM2, vous pouvez opter pour l'étude surveillée auprès des animateurs.

Heures de sortie :

- Pour l'accueil ludique et récréatif : **à partir de 17 h.**
- Pour les études surveillées : **à partir de 17 h 30.**



LE CENTRE DE LOISIRS DU MERCREDI

Le centre de loisirs accueille votre enfant
du mercredi 4 septembre 2024 au mercredi 2 juillet 2025

Avec restauration

Des centres de loisirs avec restauration sont proposés le mercredi à la journée pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques du Havre. Chaque école est rattachée à un centre de loisirs : votre enfant sera inscrit dans le centre de loisirs de son école. Cet accueil comprend les activités, le déjeuner et le goûter.

Vous devez déposer et venir chercher votre enfant au centre de loisirs.

Pour le centre de loisirs de Montgeon :
Ramassage en car proposé le matin et le soir à partir du mercredi 4 septembre 2024. Aucune inscription n'est nécessaire pour ce service, vous serez informés des horaires par courrier.



Sans restauration

Il existe quatre centres de loisirs municipaux sans restauration : Jean Zay, Charles Perrault, Maximilien Robespierre et Rouelles.



LA CANTINE

La cantine est ouverte **du lundi 2 septembre 2024 au vendredi 4 juillet 2025**, chaque lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11 h 45 à 13 h 45.

Les menus sont équilibrés et les aliments variés. De nombreux produits proposés sont bio, locaux et labellisés.

Les repas sont préparés chaque jour par les cuisiniers. Ils sont les mêmes dans toutes les écoles. Un repas bio est proposé deux fois par semaine.

Les menus sont affichés à l'entrée des écoles et sur le site lehavre.fr





Inscriptions du mardi 21 mai au samedi 15 juin 2024

1 Connectez-vous à votre compte

Créez ou connectez-vous à votre compte sur inscriptions.lehavre.fr, ou rendez-vous aux guichets des mairies annexes, dans les maisons municipales ou à l'Hôtel de Ville du Havre.
Les inscriptions sont valables pour toute l'année scolaire 2024-2025.

2 Choisissez vos réservations

Vous pouvez choisir d'inscrire votre enfant soit :

- tous les jours de l'année scolaire
- selon une semaine-type : un ou plusieurs jours par semaine (exemple : tous les lundis ou tous les jeudis de l'année scolaire)
- au calendrier (vous choisissez les jours). Vous pouvez modifier vos inscriptions jusqu'au 25 pour le mois suivant (exemple : 25 septembre pour les activités d'octobre)

L'inscription vaut acceptation du règlement. Il se trouve sur lehavre.fr ou dans votre dossier individuel sur inscriptions.lehavre.fr

Toutes les formalités administratives doivent être remplies et l'inscription validée avant l'accueil de votre enfant.

N'oubliez pas de renseigner vos fiches sur votre kiosque, dans "mon compte".

Pour toute inscription faite en dehors de la période annoncée, votre enfant sera sur liste d'attente et son accueil ne sera pas garanti (sauf pour la cantine).

3 Modifiez ou annulez vos réservations

Pour modifier ou annuler vos réservations : connectez-vous sur inscriptions.lehavre.fr

4 Les tarifs

Votre tarif est calculé selon votre quotient familial de la CAF. Pour cela, nous avons besoin de votre attestation de quotient familial de la CAF de Seine-Maritime de moins de 2 mois. Votre tarif sera valable jusqu'au 31 décembre 2024.

Vous devrez fournir une nouvelle attestation CAF chaque année en janvier.

En cas de changement de situation, vous pouvez mettre à jour votre quotient CAF sur inscriptions.lehavre.fr afin d'ajuster votre tarif.

Sans attestation CAF à jour, vous paierez le tarif le plus élevé.

5 Votre facture

Chaque mois vous aurez une facture unique pour la cantine, le périscolaire et les centres de loisirs.

Vous pouvez la recevoir par courrier ou la retrouver sur votre kiosque famille selon votre choix.

6 Vos paiements

Vous pouvez payer :

- En ligne sur votre kiosque famille
- Par carte bancaire, chèque ou espèces auprès des guichets de la mairie
- Par carte bancaire par téléphone au 02 35 19 46 27

Renseignements

02 35 19 45 45

lehavre.fr

inscriptions.lehavre.fr (Kiosque famille)

NOUVEAU

La Ville du Havre vous propose de télécharger l'application **Klassly** afin de faciliter les échanges d'information concernant votre enfant.

Cette application concerne la cantine, les accueils périscolaires et les centres de loisirs du mercredi.

lehavre.fr

